Lettre ouverte : plaidoyer destiné à abroger les lois dominicales qui oppressent les observateurs du Sabbat et du Shabbat

En ce jour, je m'adresse à tous les chrétiens observateurs du Sabbat et aux juifs qui gardent le Shabbat comme l'essence de leurs doctrines. Je viens vers vous, car l'heure est grave et solennelle.

J'ai entrepris une lutte titanesque contre les lois dominicales qui oppriment les juifs observateurs du Shabbat et les chrétiens protestants qui gardent le Sabbat, en nous interdisant, dans plusieurs pays, dont la France, de travailler le dimanche.

Ces nations, ont comme base législative, les lois du dimanche que l'antique religion romaine a instituées et que l'Église catholique a reprises à son compte, au prix de l'*abaissement,* de l*a spoliation,* de l*a torture* et d*u génocide,* d'une myriade de juifs et de chrétiens observateurs du Sabbat.

Ce fait est resté sous silence pendant des siècles. Il est temps que le monde puisse prendre connaissance ou se remettre en mémoire les œuvres sanglantes qu'a pratiquées la veuve noire qu'est l'Église catholique.

En ce siècle, cette religion ne fait plus couler le sang des juifs et des chrétiens protestants observateurs du Sabbat ; néanmoins, son oppression demeure, mais sous une autre forme.

> Les lois dominicales étant d'essence religieuse, elles ne devraient pas exister au sein d'une nation comme la France, République laïque, censée être séparée des religions.

Pourtant, la réalité est toute autre. Je vous en apporte aussi les preuves dans mon livre intitulé **« Infamies d'État »** au chapitre **« Réalité du caractère inconstitutionnel du rapport Bailly, support incontournable régissant les lois dominicales ».**

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que les lois du dimanche jouent un rôle prépondérant en ce siècle. En effet, ces lois oppressent d'ores et déjà, les observateurs du Sabbat et du Shabbat. En tant qu'observateur du Sabbat, je suis l'une des victimes des lois dominicales, car elles me maintiennent dans la précarité depuis les **27 dernières années.**

Je présente cette réalité dans mon livre intitulé au chapitre **« Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire venant des lois dominicales ».**

Par ces lois dominicales, qui, je le rappelle, sont d'essence religieuse, car elles ont pour paternité le peuple antique, les Romains, et pour maternité l'Église catholique, les observateurs du Sabbat et du Shabbat des siècles passés et de cette génération, sont discriminés au niveau de leurs possibilités de réussite professionnelle.

Cela est vrai tout particulièrement pour ma profession, la coiffure, métier où la forte affluence se fait le samedi. Cette discrimination est aussi manifeste pour toutes les professions qui n'ont pas de dérogations leur permettant de travailler le dimanche, et qui ne peuvent le faire généralement que **5 fois par an** et ce, durant des **jours de fête, comme celles de fin d'année.**

Ces lois dominicales interdisant l'embauche le dimanche, ce sont donc deux jours consécutifs où un salarié qui observe le Sabbat ou le Shabbat et qui trouverait à être embauché dans un salon de coiffure, ne pourra pas travailler :

> Le premier le samedi en vertu de sa foi, le second le dimanche à cause des lois dominicales. Et pourquoi cet état de fait ?

Je le répète, à cause d'une loi religieuse alors que la France est une République laïque qui se targue de n'être plus sous le joug des religions. Si cette situation est difficile pour les adultes, observateurs du Sabbat ou du Shabbat, elle l'est davantage pour nos enfants au moment d'intégrer le monde du travail.

Prenons le cas concret des jeunes observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui souhaitent exercer le métier de coiffeur :

> Dans mon livre intitulé **« Infamies d'État »** au chapitre **« Réalité historique et législative du caractère inconstitutionnel des lois dominicales »,** je vous apporte les preuves que ces lois qui sont établies en France imposent que le jour de repos des coiffeurs et surtout de leurs apprentis soit sur deux jours qui se suivent, le dimanche étant obligatoire.
> Ce qui laisse comme alternative pour le deuxième jour, le samedi ou le lundi.
> Le samedi étant le jour phare de cette activité, les salons de coiffure ont généralement adopté le lundi comme jour de fermeture. Fermer le samedi, serait **« un suicide financier »** pour eux car, en ce jour, c'est souvent un tiers du chiffre d'affaires de la semaine qui se fait.

Ainsi le jeune qui observe le Sabbat ou le Shabbat, ne pouvant pas être là le samedi, se retrouve hors du cadre législatif lui permettant de devenir apprenti coiffeur ou des autres corps de métiers ne bénéficiant pas de cette dérogation.

Comme vous pouvez le constater, les lois du dimanche sont toujours actives. L'heure de nous battre pour leur abrogation est arrivée. Pour ce faire, dans mon livre intitulé **« Infamies d'État » au** chapitre **« Lettre ouverte : tu as été impacté par les lois vaccinales contre la covid-19 ou les lois du dimanche, unissons-nous afin d'être dédommagés »,** je présente les plans que je souhaite mettre en place, par la grâce de Dieu, par la biais d'une QPC (*Question prioritaire de constitutionnalité*) afin que le Conseil constitutionnel français puisse abroger à la fois les lois dominicales, susvisées et les lois vaccinales contre la covid-19, un autre de mes combats.

Je précise que les textes législatifs que je compte utiliser comme base argumentaire dans mon dossier juridique destiné à l'abrogation de ces lois, sont ceux présentés dans mon livre intitulé **« Infamies d'État ».**

Ainsi, ces supports présentés dans mon livre, étant de portée supranationale, ils pourront aider, je le crois, les observateurs du Sabbat et du Shabbat, français, à se défendre, mais aussi ceux des autres nations qui ont souffert ou souffrent encore sous ces lois iniques.

Pour poursuivre, je vais maintenant m'adresser, à tour de rôle, à ceux qui sont directement impactés par les lois dominicales, à savoir, le peuple juif, les membres de l'Église du Dieu Vivant ainsi qu'à ceux des Églises adventistes du septième jour.

Je m'adresse tout d'abord à vous, peuple juif. Le temps de vous réveiller, peuple juif observateur du Shabbat est arrivé ! Et ce, bien que je sois un chrétien protestant, observateur du Sabbat.

Ce seul fait pourrait constituer une barrière, qui vous empêcherait, à vous qui êtes juif, de vouloir soutenir cette quête que je mène car il est rare, selon moi, d'observer une œuvre de nature spirituelle entre les juifs et les chrétiens.

Chacun ayant, généralement, un positionnement de foi qui n'est pas celui de l'autre. Néanmoins, je tente ce rapprochement car ce qui se joue ici, face aux lois dominicales, n'est pas l'affaire des juifs, ou celle des chrétiens observateurs du Sabbat.

Il s'agit là de liberté fondamentale des droits que confèrent les législations européennes et françaises à tous, observateurs du Shabbat et du Sabbat inclus.

Membres du peuple juif, je vous appelle à vous lever afin de briser ce joug, que l'Église catholique a mis autour de votre cou, depuis des siècles, et qui vous maintient désormais dans un esclavage législatif.

Puissiez-vous ne pas considérer celui par lequel **YHWH (יהוה)** vous apporte la victoire, car par le passé, il a utilisé une prostituée du temps du mur de Jéricho, ou encore des lépreux du temps du prophète Élisée, afin d'amener et d'annoncer la libération à son peuple.

Je viens donc vers vous en toute humilité, afin de solliciter votre mobilisation pour qu'ensemble, nous puissions terrasser ces iniques lois dominicales. Je m'adresse maintenant à vous, membres de l'Église du Dieu Vivant.

Le temps de vous réveiller, membres de l'Église du Dieu Vivant, est arrivé ! Il serait souhaitable que vous puissiez prendre position pour combattre ces lois dominicales et pour faire en sorte que le monde connaisse leur réalité inique.

J'ai besoin de vous afin de mener cette croisade. Je vous invite en ce jour à une œuvre, qui est de l'acabit de ce que vous présentez sur votre site internet, en ces termes :

> **« Sonne la trompette » pour annoncer le jugement imminent de Dieu, pour appeler à la repentance et au changement spirituel (Matthieu 24 : 21 ; Ésaïe 58 : 1 ; Ézéchiel 33).**
> **Nous enseignons et pratiquons le christianisme originel tel qu'il fut enseigné et mis en pratique par Jésus-Christ et les premiers apôtres, y compris l'observance du Sabbat du septième jour. »**

Dans *[Apocalypse 14 versets 6-7],* il nous est décrit le message du premier des trois anges apocalyptiques, qui appelle à donner au Seigneur gloire pour son œuvre de création, et vous et moi savons que le mémorial qui le présente comme créateur de toute chose est le Sabbat. Le diable a œuvré afin que le dimanche puisse éclipser, aux yeux du plus grand nombre, la sainteté du saint Sabbat du Seigneur.

> Il est de notre devoir de sonner la trompette en annonçant, entre autres, la vérité à ce propos, au monde entier.

Je m'adresse maintenant à vous, membres de l'Église adventiste du septième jour, dont je maîtrise mieux les doctrines. Le temps de vous réveiller, adventistes du septième jour, est arrivé !

Voici les prophéties que Mme WHITE nous laisse à propos des lois du dimanche dans ce texte *[EGW.Writings. Le dimanche imposé, l'observation du jour du repos. Extrait tiré du site internet : https://text.egwwritings.org/read/179.1367] :*

« […] 835. Lorsque l'observation du dimanche sera rendue obligatoire par la loi, et que le monde aura reçu la lumière concernant la validité du vrai Sabbat, *alors, quiconque transgressera le commandement de Dieu pour obéir à un précepte qui n'a d'autre autorité que celle de Rome, honorera ainsi la papauté plus que Dieu.*

Il rendra hommage à Rome, et au pouvoir qui imposera l'institution ordonnée par Rome. Il adorera alors la bête et son image. EDJ 170.4 **836.**

Lorsque les hommes rejetteront l'institution que Dieu a déclaré être le signe de son autorité, et honoreront à sa place celui que Rome a choisi comme la marque de sa souveraineté, par cela même ils accepteront le signe de la soumission à Rome : "La marque de la bête".

Et ce n'est pas avant que ce sujet ne soit pleinement exposé devant les hommes et qu'ils n'aient été placés devant le choix entre le commandement de Dieu et le commandement des hommes, que **ceux qui continuent dans la transgression recevront "la marque de la bête".** *— The Great Controversy, 449 (1911) ; La tragédie des siècles, 486, 487. »*

Voici encore, ce que le Seigneur nous a laissé comme instruction par le biais de *Mme White [Tiré du site EGW Writings. Service chrétien. Voir : https://m.egwwritings.org] :* **« […] La parole de Dieu doit être reconnue comme étant au-dessus de toute législation humaine. Un "Ainsi dit le Seigneur" ne doit pas être mis de côté pour un "Ainsi dit l'Église" ou un "Ainsi dit l'État".**

La couronne du Christ doit être élevée au- dessus des diadèmes des potentats terrestres – *Actes des Apôtres, 68, 69. ChS 161.3.*

[…] En tant que peuple, nous n'avons pas accompli l'œuvre que Dieu nous a confiée. Nous ne sommes pas prêts à affronter l'issue à laquelle nous conduira l'application de la loi du dimanche. Il est de notre devoir, lorsque nous voyons les signes d'un péril imminent, de nous réveiller et d'agir.

Que personne ne reste assis dans l'attente calme du mal, se réconfortant dans la croyance que cette œuvre doit continuer parce que la prophétie l'a prédit, et que le Seigneur protégera son peuple.

Nous ne faisons pas la volonté de Dieu si nous restons assis dans la tranquillité, ne faisant rien pour préserver la liberté de conscience.

[…] Témoignages pour l'Église 5 : 713, 714. ChS 162. 1. Il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour écarter le danger qui nous menace.

Nous devons nous efforcer de désarmer les préjugés en nous plaçant sous un jour favorable devant le peuple.

Nous devrions leur faire connaître la véritable question en jeu, et interposer ainsi la protestation la plus efficace contre les mesures visant à restreindre la liberté de conscience - *Témoignages pour l'Église 5 : 452. ChS 162. 2.*

Lorsque Dieu nous a donné la lumière sur les dangers qui nous menacent, comment pouvons-nous être clairs à ses yeux si nous négligeons de faire tous les efforts en notre pouvoir pour les porter à la connaissance du peuple ?

Pouvons-nous nous contenter de les laisser affronter cette question capitale sans les avertir ? Témoignages pour l'Église 5 : 712. ChS 162. 3. […]

Nous attendons depuis de nombreuses années qu'une loi sur le dimanche soit promulguée dans notre pays ; et maintenant que le mouvement est à nos portes, nous demandons : notre peuple fera-t-il son devoir en la matière ?

Ne pouvons-nous pas contribuer à élever l'étendard, et à appeler au front ceux qui ont le souci de leurs droits et privilèges religieux ? Le temps approche rapidement où ceux qui choisissent d'obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme devront sentir la main de l'oppression.

Allons-nous alors déshonorer Dieu en gardant le silence pendant que ses saints commandements sont foulés aux pieds ?

Alors que le monde protestant, par son attitude, fait des concessions à Rome, réveillons-nous pour comprendre la situation, et considérons le concours qui nous est proposé dans son sens véritable. Que les sentinelles élèvent maintenant leur voix et donnent le message qui est la vérité actuelle pour ce temps.

Montrons aux gens où nous nous situons dans l'histoire prophétique et cherchons à réveiller l'esprit du vrai protestantisme, en éveillant le monde au sens de la valeur des privilèges de la liberté religieuse dont nous jouissons depuis si longtemps – *Témoignages pour l'Église 5 : 716. ChS 163. 1.*

Le peuple de notre pays doit être réveillé pour résister aux avancées de cet ennemi le plus dangereux pour la liberté civile et religieuse. - *L'Esprit de Prophétie 4 : 382. […] ».*

Je vous dirais qu'en lisant ce qui est dit ici, on a l'impression d'être dans un autre univers, celui des prophéties du livre de l'Apocalypse.

Néanmoins, ce qui est présenté est **« palpable »** et intelligible :

> Dès que des lois proclameront l'obligation de l'observation du dimanche et que les hommes obtempéreront et choisiront de rejeter le Sabbat, signe de l'autorité du Seigneur, pour se soumettre aux lois de la papauté, père des lois du dimanche, établies comme la marque de la souveraineté du pape, alors la réalité de **"la marque de la bête"** sera manifeste.

Dans ce cadre, Mme *Ellen G. WHITE* nous appelle à éveiller les consciences, afin que la vérité soit portée à tous et que la liberté religieuse soit préservée, l'objectif étant que la Parole de Dieu pour le temps présent soit prêchée et cela, malgré les persécutions qui seront mises en place contre ceux qui refuseront de **« courber l'échine »** devant les lois du dimanche en choisissant de les rejeter.

Dans un tel contexte, elle exhorte les membres du peuple fidèle de Dieu à tenir ferme face à ce qu'ils devront subir. Mme WHITE rajoute, que **nous ne sommes pas de fidèles serviteurs de Dieu « si nous restons assis dans la tranquillité, ne faisant rien pour préserver la liberté de conscience », particulièrement celle que nous avons de ne pas vouloir observer les lois du dimanche.**

Elle nous dit, en outre, en ce qui concerne ces lois, qu'il est de notre devoir de chrétien d'écarter ce danger qui nous menace.

Pour ce faire, elle nous invite à **« interposer ainsi la protestation la plus efficace contre les mesures visant à restreindre la liberté de conscience » et à « être réveillés pour résister aux avancées de cet ennemi le plus dangereux pour la liberté civile et religieuse ».**

Nous comprenons donc que les directives laissées par Mme WHITE nous appellent à être prêts à nous défendre quand les réformes nationales auront mis en place les lois dominicales visant à restreindre notre liberté religieuse. Et nous y sommes !

Fort de ce que nous venons de considérer, je vous dirais qu'il est impérieux pour les adventistes du septième jour, de voir au-delà des lois dominicales, donc des lois du dimanche, car ce qui se joue dans l'invisible est titanesque.

> Les prophéties que nous a laissées, la défunte prophétesse, Mme Ellen G. WHITE, ayant vécu au sein de la religion adventiste du septième jour, et qui est décédée le **16 juillet 1915,** présente l'obligation d'observer les lois du dimanche comme étant le signe du dernier grand conflit devant se mener sur cette Terre au niveau spirituel.
>
> Ce faisant, les adventistes du septième jour figurent, depuis des décennies, aux aguets, attendant que les lois du dimanche soient mises en place, afin de les combattre. Cependant, je vous dirais, que l'heure n'est plus à l'attente car ces lois sont bel et bien en place.
>
> > Le temps de cette prophétie de la servante du Seigneur, présentant les caractéristiques de **"la marque de la bête", est arrivé.**

Rappelons-le, elle devait être **« enclenchée »** dès lors que des nations auront choisi d'élever les lois du dimanche en leur donnant une place d'honneur dans leur législation, obligeant ainsi leurs citoyens à les observer.

Je m'adresse pour finir à vous tous, juifs et chrétiens observant le Sabbat. En ce jour, à vous qui êtes selon *[Ézéchiel 33 versets 1-9]* des sentinelles de Dieu, j'ai besoin de vous afin de mener cette croisade. Pour ce faire, je vous invite dans un premier temps à lire ce livre. A la lecture de ce livre, je vous prie de le faire connaître au plus grand nombre en le partageant par : **mail, Facebook, WhatsApp, Instagram, Tik Tok, etc.**

À cette fin, vous pourrez partager ce livre en version numérique, téléchargeable gratuitement, sur mon site internet, pour l'instant en français, et avec votre aide, je l'espère, bientôt également en anglais. La connaissance contenue dans cet ouvrage doit recouvrir la surface de la Terre comme l'eau de la mer le fait pour les océans.

Pour finir, je vous dirais que j'avance avec le soutien de l'Esprit de Dieu, et j'ai foi que vous entendrez mon appel et que vous vous mobiliserez. L'union faisant la force, j'ai l'intime conviction que ce livre, que je mets à votre disposition, nous permettra d'avoir un rayonnement important et d'être victorieux.

Fraternellement, votre frère d'œuvre,

M. Kenny Ronald PIERRE